député et qu'il appelait, je crois, soumissions par invitation—peut y être inscrite et sera informée de toute entreprise à exécuter et de tout appel d'offres.

Il est difficile de publier nos besoins par le truchement des moyens normaux, car nous devons faire littéralement des dizaines de milliers de demandes relatives à différents domaines et il serait extrêmement coûteux de les faire publier à l'échelle nationale de façon régulière, et ce ne serait pas tellement pratique.

Si le député interroge la plupart des sociétés qui traitent avec le gouvernement canadien il constatera qu'elles s'entendent en général pour dire que la politique et le régime actuels sont tout indiqués. S'il dispose de données ou de preuves précises à l'appui du contraire, ou s'il connaît quelque compagnie qui rechigne à la formule actuelle, je serais enchanté de faire enquête là-dessus. Mais essayer d'annoncer tous les besoins de toutes les régions serait une tâche impossible.

Je crois que j'ai tout dit, monsieur le président; j'ajoute tout simplement pour conclure que je nourris de grands espoirs pour le ministère, comme semblent en nourrir les députés. Je pense que nous pouvons faire œuvre utile. Je suis certain aussi qu'un an après sa création, le ministère présentera un rapport prouvant qu'on a fait des économies.

Je ne veux pas reprendre mon siège sans parler de la question qu'a soulevée le député de Lotbinière. Je suis très conscient de la difficulté. Je puis donner au député l'assurance, d'abord, que la section du Contrôleur du Trésor, qui devient maintenant la section des Services du ministère, est très largement bilingue. Beaucoup d'employés de cette section sont bilingues, même si nous les souhaiterions plus nombreux. En ce qui concerne les Approvisionnements, nous faisons précisément ce que le député a proposé et nous avons maintenant au ministère un conseiller en matière de langues ou de bilinguisme, nous en aurons un dans le nouveau ministère, nous tendons vers les objectifs mentionnés.

Évidemment, l'Imprimeur de la Reine et l'Imprimerie nationale ont un personnel en très grande partie bilingue, et comme cela se fait dans tous les ministères de l'État, je veux promouvoir avec toute la hâte possible les objectifs définis par le député, auxquels je souscris entièrement. Je crois avoir abordé tous les points, monsieur le président, et je suis très reconnaissant aux députés des bon-

député et qu'il appelait, je crois, soumissions nes paroles qu'ils ont prononcées aujourd'hui par invitation—peut y être inscrite et sera pendant le débat.

M. Burion: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Jamieson: Volontiers.

M. Burton: Voudrait-il nous dire si le gouvernement songe à se servir de la Corporation commerciale canadienne ou d'un autre moyen ou mécanisme, pour remplir les fonctions suggérées dans le rapport Watkins.

L'hon. M. Jamieson: Tout ce que je puis dire au député c'est que nous étudions cette possibilité. Cela fait partie de l'étude d'ensemble. Je ne saurais dire pour le moment si la Corporation commerciale canadienne serait l'instrument voulu ou approprié, mais il présente des possibilités et nous examinons la question.

(L'article est adopté.)

Les articles 42 à 45 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 46-Autres fonctions.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai une petite question à poser au ministre sur cet article. Je constate qu'en vertu de cet article, le ministère des Approvisionnements et Services assurera des services dispensés actuellement, sauf erreur, par le Bureau central de paye, et des services concernant le régime de prestations aux employés et le régime de pension ou de pension de retraite. J'aimerais savoir s'il s'ensuit que les régimes de retraite seront confiés au ministre. Il me semble si plein d'humanité que je l'espère bien.

• (8.40 p.m.)

L'hon. M. Jamieson: Malheureusement, monsieur le président, et je regrette de le dire au député, la personne généreuse que je suis n'aura pas l'occasion de remplir le rôle dont il parle. Le service dont il s'agit ici consiste en responsabilités administratives, comme la tenue des comptes concernant les pensions de retraite, la paye et ainsi de suite, l'émissions de chèques, qui ne seront peutêtre pas aussi considérables que mon honorable ami le voudrait. Il devra néanmoins discuter de la question avec quelqu'un d'autre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre pourrait peut-être exercer son sens d'humanité auprès du cabinet là-dessus.

(L'article est adopté.)